

APPEL À CANDIDATURE INSTALLATION MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE SUR LA FERME COMMUNALE DE PIBRAC

Ville de Pibrac

Date de l'ouverture de l'AAC : lundi 16 juin 2025
Date de clôture de l'AAC : dimanche 19 octobre 2025



PARTENAIRES DE L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION :



CONTACT

mairie@mairie-pibrac.fr

Tel. : 05 62 13 48 10



toulouse métropole

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.1. Objectifs et construction du projet communal	3
1.2. Eléments de contexte et présentation de la démarche initiée par Toulouse Métropole	4
2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET SITE	4
3. PRÉSENTATION DU SITE	5
3.1 Identification des parcelles	5
3.2 Contexte réglementaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	5
3.3 Nature du sol	5
3.4 Irrigation	6
3.5 Bâtiments	6
4. LE PROJET DE FERME COMMUNALE MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE	7
4.1 Commercialisation et restauration collective	7
4.2 Diversification et dimension collective	7
4.3 Dimension pédagogique	7
5. MODALITÉS DE SOUTIEN ET D'INSTALLATION SUR SITE	8
5.1 Répartition des engagements	8
5.2 Le logement	9
5.3 Modalité du bail à l'issue de la phase d'installation progressive	9
6. CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION	9
6.1 Processus de candidature	9
6.2 Profils souhaités	10
7. MODÈLE DE DOSSIER DE CANDIDATURE	11

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Pibrac est une ville de la 2ème couronne de Toulouse, de grande superficie disposant de 50% de terres arables. La commune est propriétaire d'une parcelle de 20 hectares de terres agricoles dont 4,185 hectares sont dédiés au projet de ferme d'impulsion communale sur lesquels elle souhaite permettre l'installation d'une activité de production nourricière, principalement maraîchère, à destination notamment la restauration scolaire, mais pouvant à terme accueillir d'autres activités agricoles.

En complément de cette activité de production, la commune souhaite que puisse être développée une activité pédagogique de sensibilisation et de formation à l'alimentation durable des enfants scolarisés sur la commune, ainsi que des enfants accueillis au centre de loisirs de Bouconne et autres centres de loisirs de la métropole toulousaine.

Consciente de l'**importance de son territoire dans le maintien de ces espaces et de son rôle dans l'adaptation de nos territoires face aux changements climatiques**, la Municipalité a engagé une politique forte de transition écologique depuis plusieurs années. Cette volonté se concrétise par de nombreuses actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques, la préservation de la biodiversité et la mise en place d'une végétalisation durable.

La Commune porte un projet de développement reposant sur le modèle de la ville durable. Dans ce cadre, elle met en œuvre des actions en faveur d'un accès pour tous à une alimentation locale et de qualité. Elle participe activement à la déclinaison du Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM) sur son territoire afin de **soutenir des modèles de production et de consommation respectueux de notre environnement**.

Sur le plan de l'alimentation durable, la commune déploie de nombreuses actions :

- accueil chaque semaine de deux marchés de plein vent dont un de producteurs bio et locaux,
- intégration de produits bio et locaux dans la restauration municipale (52,79 % de produits durables et de qualité, dont 30,49% de BIO),
- sensibilisation du grand public : ateliers cuisine à la Maison des Citoyens,
- lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaires,
- identification d'un axe pédagogique dédié à l'alimentation dans le PEDT (Projet éducatif de Territoire),
- actions associatives avec un verger conservatoire et des jardins partagés, actions associatives d'acculturation de la population : fruits, miel, plantations diverses.

1.1 OBJECTIFS ET CONSTRUCTION DU PROJET COMMUNAL

Dans la suite de sa politique volontariste sur la transition écologique, la commune souhaite soutenir l'installation et la pérennité d'activités agricoles locales en circuit court et en lien avec la restauration collective, qui répondent aux besoins et aux enjeux actuels de son territoire.

A travers ce projet, la commune souhaite atteindre les objectifs suivants :

- Sanctuariser les espaces naturels et les terres agricoles ;
- Développer la capacité de production alimentaire locale ;
- Favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et de qualité pour tous ;
- Faciliter l'approvisionnement du restaurant scolaire en produits locaux et biologiques ;
- Sensibiliser à l'impact et aux différentes formes de production agricole ;
- Agir comme un acteur facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire.

Ainsi en 2022, la commune de Pibrac a accéléré la mise en œuvre de son projet de création de ferme d'impulsion communale. La commune a sollicité un accompagnement auprès de Toulouse Métropole qui a mobilisé pour ce faire dès 2022 les différentes structures du collectif « Nourrir la ville » (Terre de Liens, Le 100e Singe, Cocagne, Adear, Bio Ariège-Garonne). Elle a ensuite pu être accompagnée par le CD 31 et HGI.

Les résultats de cet accompagnement ont été de véritables outils d'aide à la décision pour la commune qui lui ont permis de définir précisément son projet agricole en prenant en compte les réalités juridiques, sociales et technico-commerciales et d'aboutir à la définition d'un cadre d'accueil permettant des installations viables, vivables et dans un cadre facilitant.

Cet Appel à Candidatures (AAC) a pour objectif de sélectionner le.s futur.s agriculteur.s et agricultrice.s qui s'installeront durablement sur la Ferme maraîchère de Pibrac sur un foncier et des bâtiments déterminés.

L'objectif du présent appel à candidature est d'identifier un ou des candidats qui pourront :

- **prioritairement : Exploiter la ferme maraîchère de Pibrac afin de contribuer à la production alimentaire du territoire et à l'approvisionnement local (distribution en circuit-court),**
- approvisionner la restauration collective, en complément de leurs circuits de commercialisation,
- accueillir des activités pédagogiques de sensibilisation à l'alimentation durable auprès des scolaires, dans la mesure de leurs possibilités au regard des contraintes de l'activité de production.

1.2 ELÉMENTS DE CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE INITIÉE PAR TOULOUSE MÉTROPOLE

Ce projet d'installation agricole s'inscrit dans la dynamique du Projet Agricole et Alimentaire de la métropole toulousaine. Toulouse Métropole regroupe 37 communes, presque 800 000 habitants, et elle en a accueilli 10 000 de plus par an au cours de la dernière décennie, avec une forte tension sur le foncier. En 2022, $\frac{1}{4}$ du territoire de la métropole est encore agricole, avec 10 600 ha et 271 exploitations agricoles, et 11% de surfaces en Agriculture Biologique. Un réel enjeu de transmission se dessine avec 1/3 des exploitations qui seront à transmettre dans les 5 ans, principalement en grandes cultures (70% de la Surface Agricole Utile).

En complément de son action pour préserver le foncier agricole, Toulouse Métropole a accompagné et mis en réseau des projets agricoles pilotes initiés par les communes depuis les années 2010. Ainsi, **500 ha sont déjà inscrits dans des projets agricoles de territoire** : la Plaine maraîchère des 15 Sols à Blagnac, la Ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives, le Secteur maraîcher des Trois Cocus à Toulouse (ferme de Borde Bio), les Jardins du Ricotier à Fenouillet et le Domaine agricole de la Ville de Toulouse.

Dans le cadre de son Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain (PAAM), Toulouse Métropole s'est engagée à soutenir l'émergence de nouveaux projets agricoles sur son territoire à travers la formalisation d'un **dispositif d'accompagnement renforcé à destination de ses communes**. Parmi les enjeux partagés par les acteurs engagés dans le PAAM figure le **renouvellement des générations d'agriculteurs**, afin de maintenir une production de proximité sur la métropole. Des communes de la métropole se saisissent du sujet et souhaitent développer des fermes urbaines pour préserver un patrimoine agricole (bâti, paysages) et pour participer à l'alimentation de leurs habitants.

Cette démarche vise à encourager les synergies entre communes, faire émerger un réseau de fermes d'intérêt métropolitain, et contribue à répondre aux enjeux partagés du PAAM en favorisant :

- l'installation et la préservation des espaces agricoles pour conserver un potentiel nourricier,
- l'approvisionnement « local », incluant la restauration collective, notamment en produits issus de l'Agriculture Biologique,
- l'optimisation de la logistique de proximité et des filières alimentaires,
- la sensibilisation et l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE

Le secteur retenu par la commune de Pibrac pour son projet de ferme d'impulsion communale est composé de **7 parcelles cadastrales représentant une surface de 4.185 ha**, situées au centre de la commune, au nord du Bourg. **L'intégralité de ces parcelles sont propriétés de la municipalité et classées en zone Agricole dans le PLU.**

Ce secteur était totalement nu, la commune a donc porté l'investissement pour y créer un bâtiment agricole de 500m².



3. PRÉSENTATION DU SITE

Le secteur de projet est situé au sud de la plaine agricole nord de Pibrac, entre le corps de ferme appartenant à un riverain et le quartier résidentiel de l'Aubépine. Son accès se situe sur l'Avenue François Verdier. Les deux premières parcelles représentant 5200m² se situant le long du chemin d'accès accueillent le bâtiment agricole d'une superficie de 345m². Au bout de ce chemin s'ouvre la plus importante partie du secteur avec un bloc de parcelle représentant 3,4 hectares, zone retenue pour développer l'activité de production maraîchère.

Ce site est bien connu des pibracais car se situant sur une zone facilement empruntée pour des randonnées pédestres ou cyclistes, des activités sportives et se trouvant à proximité de la forêt de Bouconne.

3.1 IDENTIFICATION DES PARCELLES

La surface du secteur projet destinée à accueillir la production maraîchère est de 3,4 ha.



Numéro de parcelle	Surface en hectare	Présence d'un bâtiment	Zonage réglementaire du PLU en vigueur	Remarque
BI347	0.083	Non	Zone A (agricole)	Correspond à l'emprise du chemin d'accès
BI151	0.197	Non	Zone A (agricole)	Longe le chemin d'accès
BI152	0.338	Non	Zone A (agricole)	Longe le chemin d'accès
BI59	2.071	Non	Zone A (agricole)	Proximité avec des habitations sur sa marge est
BI60	0.617	Non	Zone A (agricole)	/
BI61	0.456	Non	Zone A (agricole)	Longe le chemin d'accès
BI62	0.424	Non	Zone A (agricole)	Proximité avec le corps de ferme sur sa marge ouest

3.2 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'intégralité des parcelles sont en zone A permettant un usage agricole (et encadrant sous certaines conditions les extensions et nouvelles constructions). L'adoption du PLUi-H fin 2025 ne modifiera pas la vocation agricole de ces terres. Un cheminement relie les deux espaces agricoles. Son entretien devra être encadré si des passages fréquents sont nécessaires.

3.3 NATURE DU SOL

Les données générales sur les sols de ce secteur indiquent la présence majoritaire de luvisols-rédoxisols. C'est-à-dire de sols possédant à la fois les caractères des luvisols, présentant un lessivage (entrainement en profondeur) marqué d'argile et de fer et des rédoxisols, présentant un engorgement temporaire en eau qui se traduit par une coloration bariolée du sol. Du plus, le potentiel agronomique de ce secteur est estimé comme « bon ».

L'agriculteur valorisant les parcelles communales voisines pratique les mêmes types de sol et est satisfait de leurs caractéristiques. Il entretient actuellement les parcelles destinées à la ferme d'impulsion communale via l'implantation de couverts végétaux successifs. Au regard de cette activité, une collaboration pourrait être envisagée entre les

maraîchers, se retrouvant ainsi voisins.

Une analyse de sol a été réalisée fin 2024, elle présente les conclusions principales suivantes : Limon sablo-argileux, sol léger avec une bonne teneur en matière organique, mais présentant une forte sensibilité à la battance et un déficit en phosphore et potasse. Ainsi, des amendements importants sont à prévoir les 3 premières années et des pratiques favorisant rapidement la fertilité du sol sont préconisées (paillage, recours à engrais naturel issu des clubs hippiques implantés sur la commune...).

3.4 IRRIGATION

Un forage a été réalisé par la commune permettant la mise en place d'une station de pompage équipée d'une réserve d'eau. En effet, le débit le plus faible constaté après forage est de 1m3/h, ce qui a nécessité l'installation d'une cuve souple de 100m3. Ce stockage tampon est alimenté par le pompage dans le forage et une pompe de reprise alimente ensuite le réseau d'irrigation.

Un usage raisonnable de la ressource en eau sera à privilégier, en maximisant le recours à des modalités d'irrigation localisées telles que le goutte à goutte et des pratiques culturales limitant cette consommation d'eau. **Dans l'attente de précision sur le débit effectif de pompage au moment de la mise en fonctionnement après installation du réseau primaire d'irrigation, cette installation permet de couvrir les besoins pour une production maraîchère estimée à 1ha.**

Si le débit s'avérait insuffisant pour couvrir les besoins des cultures maraîchères au-delà d'1ha, des solutions pour mobiliser des volumes complémentaires seront à envisager et à financer par le.s futur.s agriculteur.s, parmi :

- la réalisation d'un second forage plus profond (30 m),
- la récupération des eaux de toiture et de lavage des légumes à l'eau potable au niveau du bâtiment (cuve de récupération déjà installée d'une capacité de de 3m³),
- en dernier recours, le raccordement au réseau d'eau de ville pour garantir une sécurité en cas de sécheresse.

3.5 BÂTIMENTS

La commune a pris à sa charge l'investissement pour viabiliser le secteur et construire un bâtiment d'exploitation. selon les caractéristiques suivantes :

Un hangar de 345 M² (dont 300m² clos) dont :

- **espace de stockage du matériel + lavage + conditionnement des légumes + espace ateliers 227,50m²,**
- **2 espaces de stockage (dont l'un pourra être transformé en espace de vente) de 47m²,**
- **1 bureau de/espace de vie de 18,60m²,**
- **1 espace sanitaire/vestiaire de 8,10m²,**
- **1 espace multifonction couvert de 44,10m² (espace extérieur pouvant à terme accueillir les classes pour des présentations et des marchés à la ferme).**



L'aménagement des extérieurs dont :

- **zone de lavage en façade de bâtiment (destinée à rincer les légumes sortis des champs),**
- **espaces de manœuvre des engins agricoles et de sécurité incendie,**
- **liaison avec le forage pour l'alimentation des cultures en eau,**
- **mise en place d'un assainissement autonome,**
- **installation d'une cuve de récupération des eaux de lavage et son système de pompage avec son alimentation électrique.**

4. LE PROJET COMMUNAL DE FERME MARAÎCHÈRE BIOLOGIQUE

4.1 COMMERCIALISATION ET RESTAURATION COLLECTIVE

Les futurs exploitants sont libres du choix de leurs débouchés locaux de commercialisation.

Il est souhaité que la production bénéficie prioritairement à la consommation locale. Le contexte communal offre différents circuits pour la vente directe de produits : 2 marchés de plein vent dont un destiné au « bio local » le samedi.

Il est souhaité que la production maraîchère puisse alimenter la restauration scolaire communale. La commune sera facilitante dans l'accès à ce débouché de commercialisation :

- juridiquement, tout en respectant le cadre des marchés de denrées, via du gré à gré ou en répondant au marché public sur les lots dédiés Bio,
- en impliquant les équipes de restauration scolaire (cuisiniers et économies) dans des temps de concertation avec les futurs producteurs afin de déterminer ensemble, selon les contraintes de la production (saisonnier, quantitatives, organisationnelles...) et les contraintes de la cuisine en restauration collective, les légumes nécessaires (période, quantité, espèce) afin d'anticiper au mieux les plans de culture.

La cuisine centrale produit 650 repas/jour, l'accompagnement de la commune a permis d'établir un modèle de prévisionnel de production en lien avec les besoins de la restauration collective communale, celui-ci et l'ensemble des conclusions du rapport seront mis à la disposition des candidats sur demande.

4.2 DIVERSIFICATION ET DIMENSION COLLECTIVE

Il est important que les candidats notent que la superficie foncière totale ainsi que le potentiel offert par les bâtiments permettent d'envisager une activité agricole diversifiée. En effet, la commune de Pibrac désire accueillir en priorité sur sa ferme une activité de production maraîchère biologique et se projette aussi dans l'accueil dans un second temps d'ateliers complémentaires. Des activités telles que de l'arboriculture, de l'élevage de volailles ou de caprins en agroforesterie... Les candidats sont donc invités à indiquer leurs projections en termes de développement potentiel d'ateliers complémentaires à l'atelier maraîchage biologique, prioritaire.

Au vu de la surface exploitable, il est possible que plusieurs porteurs de projet exploitent le lieu. Dans ce cas-là, ces porteurs de projet pourront être **un collectif déjà constitué ou des porteurs de projet individuels qui devront faire collectif avant de déposer leur dossier.**

Une complémentarité dans les tâches devra être trouvée par le collectif afin de garantir le bon déroulement de l'activité de chacun.

4.3 DIMENSION PEDAGOGIQUE

Il est attendu du porteur de projet de collaborer avec la commune pour accueillir des activités pédagogiques pour les enfants des écoles et des centres de loisirs alentours dans le strict respect des activités de production du maraîcher et dans une démarche progressive d'installation.

5. MODALITÉS DE SOUTIEN ET D'INSTALLATION SUR LE SITE

Dans sa volonté de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire, et prenant en compte les spécificités du contexte agricole actuel (nouveaux profils de Non-Issus du Milieu Agricole rencontrant de nombreux freins à l'installation, difficulté d'assurer le renouvellement des générations...), la Commune **a souhaité agir fortement en prenant en charge des investissements lourds** et en mobilisant des acteurs référents pour accompagner vers l'installation sur sa ferme d'impulsion communale, le.s futur.s agriculteur.s.

La démarche communale s'inscrit dans une dynamique métropolitaine et multi-acteurs. Ainsi, dans ce cadre, la commune pourra être amenée à échanger avec l'ensemble des acteurs du territoire travaillant sur les sujets agricoles (Conseil Départemental, Toulouse Métropole, la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, etc.).

5.1 RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS

La commune de Pibrac a souhaité assurer les principaux investissements indispensables au lancement de l'activité maraîchère : construction du bâtiment multifonction et mobilisation de l'eau d'irrigation. Le reste des matériels et équipements sont laissés au libre choix et à la charge de·s candidat·e·s retenu·e·s en fonction de leur système de production.

Dans la mise en œuvre du projet, il convient de distinguer deux phases, à savoir :

Une première phase qualifiée d'« installation progressive ».

Une deuxième phase qualifiée d'« installation pérenne ».

La commune propose la répartition suivante des responsabilités et des postes à financer, avec les modalités évolutives de mise à disposition des divers éléments par la commune au porteur de projet, tel que résumé dans ce tableau :

Moyens de production	Commune	Porteur de projet	
		Phase progressive	Phase pérenne
Foncier	Propriétaire	Mise à disposition via un commodat de 5 ans maximum	Mise à disposition via un bail rural environnemental
Bâtiment agricole, voirie et réseaux	Propriétaire	Mise à disposition via un commodat de 5 ans maximum	Mise à disposition via le bail rural
Station de pompage, bâche tampon, réseau primaire	Investissement, et entretien	Mise à disposition via un commodat de 5 ans maximum	Mise à disposition via le bail rural
Réseau d'irrigation secondaire		Investissement, installation et entretien. L'agriculteur contractualise avec l'organisme unique de Gestion de l'eau pour obtenir son autorisation de prélèvement annuelle et règle cette cotisation annuelle.	
Matériel et équipements de production		Investissement, mise en place et entretien	
Consommation d'énergie		Porteur de projet contractualise avec les fournisseurs et paie ses factures.	
Consommation d'eau (potable et irrigation)		Porteur de projet contractualise avec les fournisseurs et paie ses factures.	
Production maraîchère biologique*		Respect du cahier des charges de l'AB* fortement souhaité durant le commodat	Respect du cahier des charges de l'AB * (clause du bail rural environnemental).

Toute proposition différente de répartition des éléments à prendre en charge sera étudiée.

***Le coût de la certification en agriculture biologique devra être assumée par le producteur.**

5.2 LOGEMENT

En fonction de la disponibilité d'un logement dans le parc communal, il pourra être proposé à la location du porteur de projet. A ce jour, la commune ne peut pas garantir d'accès privilégié à un logement.

5.3 MODALITÉS DU BAIL À L'ISSUE DE LA PHASE D'INSTALLATION PROGRESSIVE

L'adéquation du projet agricole avec le projet communal ainsi que la viabilité économique du projet seront les principaux critères qui guideront la commune dans la proposition d'un **bail rural environnemental de 9 ans**, à l'issue de la phase d'installation progressive. Il précisera l'engagement à produire selon le cahier des charges en agriculture biologique. Ce bail sera renouvelable conformément aux dispositions de l'article L 411 du code rural. Les clauses environnementales seront discutées avec la ville de Pibrac à partir d'un état des lieux environnemental qu'il conviendra d'annexer au bail. Le bail rural inclura la location du bâtiment agricole et la station de pompage.

6. CANDIDATURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

6.1 PROCESSUS DE CANDIDATURE

La date de fin des candidatures est fixée le 19/10/2025 à 23h59.

Pour faciliter la phase de présélection des projets, il est demandé aux porteurs de projet de présenter une note d'intention conformément à la trame standard jointe au présent document.

Le projet sera transmis par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : mairie@mairie-pibrac.fr avec en objet la mention suivante « **Candidature AAC – FERME COMMUNALE PIBRAC** ». Toute erreur ou autres modalités de retour pourront être un motif de rejet. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude de projet, les candidats pourront rencontrer les interlocuteurs communaux tous les mardis après-midi de juillet et août 2025 l'occasion des visites sur site proposées ou soit les :

- Mardi 15 juillet 2025 de 10h à 13h,
- Jeudi 18 septembre 2025 de 10h à 13h.

Le jury d'élus et d'experts examinera les projets sur la base des différents critères d'appréciation pondérés, comme suit :

- inscription du projet dans le site (10 %),
- adéquation avec un fonctionnement en collectif (10%),
- viabilité technique et économique (40 %),
- adéquation avec les aspirations environnementales et sociales de la municipalité (40 %).

Un classement des projets sera établi à l'issue de l'examen du jury.

Les candidats retenus présenteront leur projet abouti au **jury d'audition qui se tiendra mi-novembre 2025**.

La mise en production est visée pour le printemps 2026.

Dans le cas où la Ville de Pibrac serait amenée à ne pas donner suite à une proposition, aucune indemnité ne pourra être réclamée par son auteur.

6.2 PROFILS SOUHAITÉS

- Être porteur d'un projet agricole individuel en maraîchage biologique.
- OU Être porteur d'un projet collectif déjà établi au moment du dépôt de la candidature dont l'activité principale est le maraîchage biologique. et/ou aux activités complémentaires.
- Avoir un **projet économiquement viable**.
- **Adhérer au projet communal** : production de légumes bio pour contribuer à l'alimentation des écoliers et des habitants de Pibrac et souhait de participer à la sensibilisation de groupes scolaires lors d'animations pédagogiques hébergées sur la ferme.
- Avoir envie de participer à un projet de territoire, **en partenariat avec une collectivité** et participer aux temps d'échange avec les agents municipaux, notamment ceux de la cuisine centrale pour **coconstruire la possibilité d'approvisionner une partie de la restauration scolaire**.
- Instaurer un dialogue avec les riverains afin de prévoir de façon concertée avec eux l'implantation des équipements de production telles que les serres, ou de toute autre activité liée à l'activité sur la ferme.

7. MODÈLE DE DOSSIER DE CANDIDATURE

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE DU PROJET

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Mail :

PRÉSENTATION DES PORTEURS DE PROJET

Pour chaque porteur de projet

Nom :

Prénom :

Âge :

N° de téléphone :

Mail :

Adresse complète :

Situation familiale

Statut professionnel (numéro SIRET le cas échéant), si activité salariée merci de préciser la forme de contrat (temps plein, partiel... et la durée du contrat)

Vos sources de revenus pendant la période d'installation : RSA, chômage, capital personnel

Décrivez synthétiquement :

- vos principales expériences (professionnelles ou sociales) en lien avec le projet présenté,
- vos motivations à développer ce projet sur ce site,
- votre place envisagée (rôle, activité, responsabilité) au sein du projet,
- votre expérience et vision du collectif/travail collaboratif.

Expliquez le lien des porteurs de projet au territoire d'implantation proposé (si il existe). Si il n'existe pas, décrivez en 3 lignes la méthode qui sera mise en œuvre pour connaître ce territoire.

Merci de joindre au dossier les CV de chaque porteur de projet mettant en avant les différentes expériences agricoles et/ou formations agricoles ou agronomiques réalisées.

DESCRIPTIF DU PROJET

Décrivez votre projet en 4 pages maximum (un plan d'implantation peut être proposé) en abordant le plus précisément possible les différents éléments suivants :

- L'objectif du projet.
- L'adéquation du projet proposé avec le projet communal.
- Les différentes activités proposées.
- Les méthodes de production.
- Les circuits de commercialisation envisagés.
- Le phasage de mise en place du projet (les différentes étapes).
- Les valeurs du projet.
- Ce que votre projet va apporter au territoire.
- La vision du projet à 5 ans (avec une idée de partenariats développés).

PROJECTIONS ÉCONOMIQUES DANS LES GRANDES LIGNES

Merci de joindre un budget prévisionnel à 3 ans de votre projet

Expliquez dans quelle mesure la dimension économique est prise en compte dans votre projet, et si vous avez une idée du revenu que vous aimeriez dégager via cette activité.

COMPLÉMENTS

Identifiez-vous des besoins spécifiques pour mener à bien le projet présenté ? En quoi un accompagnement spécifique sur ce projet peut vous apporter ? Quels besoins d'accompagnement (thématisques) identifiez-vous ?

